Groupe mycologique de Cournon
Maison des associations
34, plage J.Gardet
63800 COURNON
association loi 1901
W632007989

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association Groupe mycologique de Cournon

Les membres du groupe mycologique de Cournon se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 2021, à 20h30, sur convocation préalablement adressée par courrier électronique , le 8 novembre 2021 , par Mr Prat-Douané, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires. L'ordre du jour est **Changement de l'article 9 : CONSEIL D'ADMINISTRATION . « L'association est dirigée par un conseil d'Administration d'au moins 9 membres et de 12 membres au maximum.** (L'ancien était d'au moins 6 membres et de 9 membres au maximum.)

50 membres étaient présents ou représentés, sur un total de123membres de l'association. Conformément aux conditions de quorum mentionnées dans les statuts (art.12), le quart des membres soit 32 étant présents ou représentés, l'assemblée générale extraordinaire peut donc valablement délibérer. L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Mr prat-Douané en sa qualité de président.

Le vote a lieu à main levée.

Pour : 50 Abstention : 0 Contre : 0

Le changement de l'article est adopté.

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur, le présent procès-verbal est signé par Mr Antignac, membre le plus ancien du conseil d'administration.

Fait le 24/11/2021 à Cournon d'Auvergne

Claude Antignac

Le président de l'association,
Claude Prat-Douané